



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12999
2 janvier 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 JANVIER 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOMALIE AUPRES DE L'ORGA-
NISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter d'urgence à votre attention la communication suivante, relative à de nouveaux actes d'agression de l'Ethiopie, qui a violé encore une fois la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Somalie :

"Faisant totalement fi des principes fondamentaux du droit international, le régime d'Addis-Abeba et ses alliés étrangers continuent avec insolence et dans un esprit de provocation à attaquer la Somalie et à violer son intégrité territoriale menaçant délibérément la paix et la sécurité dans la région.

Dans le cadre de cette dangereuse politique d'agression et de provocation constante, deux avions militaires portant des marques éthiopiennes ont violé l'espace aérien de la Somalie le 26 décembre 1978 à 19 h 20 (heure locale) et, s'enfonçant profondément en territoire somalien, se sont livrés à des vols de reconnaissance au-dessus des villes suivantes : Habaas, Hariirad, Borama, Gabiley, Caryo-wal et Arabsiyo.

Le 28 décembre 1978, à 21 heures (heure locale), deux avions militaires portant des marques éthiopiennes ont violé l'espace aérien de la Somalie et effectué des vols de reconnaissance au-dessus des villes de Tug-Wajalle et Borama. A cette occasion, les avions ont été repoussés par les forces de défense somalies avant d'avoir pu causer de dégâts.

De nouveau, le 30 décembre 1978, à 11 h 30 (heure locale), l'Ethiopie a violé l'espace aérien de la Somalie, au-dessus de la ville de Yeet dans la région de Bakol, située dans le sud de la République.

Ces trois violations portent à 151 le nombre de violations de l'espace aérien de la Somalie par l'Ethiopie depuis juin dernier.

Comme je vous en ai déjà informé en d'autres occasions, des provocations aussi constantes et arbitraires peuvent être considérées comme le prélude à une invasion générale qui, si on lui laisse libre cours, aura des répercussions graves et de vaste portée. En protestant de nouveau, dans les termes les plus vifs, contre des actes d'agression aussi flagrants, le Gouvernement de la

République démocratique somalie souhaite attirer votre attention sur la détérioration rapide de la situation, et estime que le Conseil de sécurité doit être tenu au courant de ces graves événements."

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir porter d'urgence cette question à la connaissance des Etats Membres, en faisant distribuer la présente note en tant que document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent,

(Signé) Abdirizak Haji HUSSEN
